

## AMAP du Potager

3 Place Dewailly  
80 000 AMIENS

Référent :

amap@amapdupotager.fr

Site : www.amapdupotager.fr



## GAEC VANDOO LAEGHE

16 r Paul Grogner  
80540 BOVELLES

Certifiée AB depuis 1999 par Qualité  
France

Producteurs :

Julien et Cédric Vandoolaeghe

☎ 03 22 38 90 18

## Contrat d'engagement « Œufs » 05 Janvier au 21 Décembre 2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

### Engagements des producteurs :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de sa production du jour
- Etre transparents sur les méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'exploitation
- Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (inscription préalable).

### Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€.
- Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses œufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à [trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com](mailto:trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com)).
- Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

### Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

### Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours.
- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros, issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- La saison débute le 05 Janvier 2023 et se termine le 21 Décembre 2023. Des œufs BIO d'une autre exploitation seront distribués en raison du vide sanitaire, dates non communiquées pour l'instant.
- Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat.
- Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 35 centimes d'euros) :

